

GAEC THOMAS BRIANCEAU
10 Chemin des Marzelettes
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

PREFECTURE DES DEUX SEVRES
Bureau de l'Environnement - ICPE
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

A Coulonges sur l'Autize, le 3 Juillet 2020

Objet : dépôt d'un dossier d'enregistrement ICPE dans le cadre d'une demande d'augmentation des effectifs porcins sur un site d'élevage existant

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre d'un projet d'augmentation des effectifs porcins dans nos bâtiments d'élevage existants, concernant notre exploitation le GAEC THOMAS BRIANCEAU, vous trouverez ci-joint un dossier de demande d'enregistrement.

En effet, sur notre site d'élevage existant situé au 10 Chemin des Marzelettes, commune de Coulonges sur l'Autize, nous exploitons un atelier porcin autorisé depuis le 19 février 2004 (courrier préfectoral faisant suite à un arrêté obtenu le 21/12/1999), pour les effectifs suivants :

1383 animaux-équivalents*, correspondant à :

- **130 truies**
- **528 porcelets**
- **888 porcs à l'engrais**

Aujourd'hui, nous souhaitons faire évoluer leur élevage par un passage de naisseur-engraisseur partiel en naisseur-engraisseur total afin d'engraisser tous les porcelets nés sur le site d'élevage. Les bâtiments d'élevage se situant à plus de 100 m des tiers permettent cette évolution des effectifs, aucune nouvelle construction n'est nécessaire au projet.

Après projet, le site d'élevage serait enregistré, au titre de la rubrique 2102.1 de la nomenclature des ICPE, pour les effectifs suivants :

2118 animaux-équivalents* porcs, correspondant à :

- **190 truies**
- **750 porcelets**
- **1380 places de porcs à l'engraissement**
- **18 cochettes**

Nous vous transmettons un dossier de demande d'enregistrement comprenant :

- Le CERFA d'enregistrement n°15679*01 ;
- les pièces jointes et complémentaires conformément à l'article R. 512-46-4 du Code de l'Environnement.

Les quatre communes concernées par le projet sont : Coulonges sur l'Autize, Ardin, Saint Maxent de Beugné, Saint Laurs.

Il s'agit de la commune d'implantation du projet et des communes concernées par le plan d'épandage et comprises dans un rayon d'1 km autour du site d'élevage.

Ce dossier vous est donc transmis en 4 exemplaires : 3 exemplaires papiers pour les services de la préfecture et 2 exemplaires numériques.

Espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Les membres du GAEC THOMAS BRIANCEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized first name followed by a surname, written in a cursive style.